

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2018

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par
M. Euzet, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.